CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

@csequebec
cse.gouv.qc.ca

Document de consultation sur

l'éducation en contexte de pandémie de COVID-19

Le Conseil supérieur de l'éducation est un lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation. Il a pour mission de collaborer avec le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur et de les conseiller sur toute question relative à l'éducation. Pour guider la prise de décisions, il propose une réflexion critique alimentée par la recherche, la consultation d'experts et d'acteurs de l'éducation de même que par la délibération au sein de ses instances. Il conseille également les ministres sur les changements à apporter dans le système d'éducation à long terme. À cet effet, le Conseil doit, au moins tous les deux ans, produire un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (REBE), lequel est transmis aux ministres qui le déposent à l'Assemblée nationale.

La préparation du REBE 2020-2022 a été confiée à un comité de 15 personnes engagées à divers titres dans le système scolaire québécois. Ce comité a pour mandat de **documenter les effets de la pandémie de COVID-19 sur le système éducatif québécois**.

→ Le caractère sans précédent de la crise sanitaire que nous vivons depuis mars 2020 et ses effets sur le système éducatif rendent nécessaire un tel bilan. Les objectifs visent globalement à circonscrire les besoins auxquels il faut répondre et à proposer des pistes de sortie de crise. Le rapport proposera des orientations pour que tous les ordres et secteurs d'enseignement soient mieux préparés dans le cas d'une nouvelle situation forçant des mesures extraordinaires et des adaptations systémiques.

Diverses consultations sont actuellement menées par le Conseil et ses instances auprès des parties prenantes pour recueillir leur avis sur les **défis** et **enjeux**, mais aussi sur les **réussites** et les **pistes de solution**. C'est dans ce cadre et dans le but de dresser un portrait plus complet de la situation que le Conseil supérieur de l'éducation sollicite la participation d'organismes et de regroupements liés au monde de l'éducation qui souhaiteraient contribuer à cette activité de consultation.

À cet effet, le Conseil souhaite vous entendre sur les **principaux effets de la crise sanitaire**, les **pratiques et les changements organisationnels**, la **gouvernance en contexte de crise** et les **enjeux spécifiques à votre organisation**. Une dernière section vous permettra de **résumer l'essentiel de vos interventions en lien avec la situation sanitaire**. Le formulaire est divisé en fonction de ces cinq sections. Nous vous suggérons d'utiliser un logiciel de traitement de texte pour la rédaction de vos réponses pour ensuite copier-coller le contenu dans le formulaire. Le nombre de mots n'est pas limité. Merci d'acheminer le formulaire complété par courriel à l'adresse suivante : consultationCSE@cse.gouv.qc.ca.

Organisation participante

Nom :

Personne à contacter :

Québec

Consentement, protection des données et considérations éthiques

Dans la préparation de ses avis, le Conseil recourt aux savoirs savants, c'est-à-dire qu'il utilise la recherche en sciences sociales et en éducation afin de dresser l'état des lieux et de documenter la problématique à l'étude. Il ancre également sa réflexion dans les savoirs expérientiels, que ce soit par les délibérations des membres de ses instances ou la consultation des différents acteurs de l'éducation. Les consultations peuvent prendre la forme de sondages, de groupes de discussion ou d'appels de mémoires. Bien qu'elles adoptent généralement des méthodes et des techniques semblables à celles utilisées dans le domaine de la recherche, ces activités n'ont pas les mêmes visées que la recherche scientifique et, par conséquent, ne nécessitent pas d'évaluation par un comité d'éthique de la recherche (CER), comme le stipule l'article 2.5 de l'Énoncé de politique des trois conseils fédéraux de recherche[1].

Aucune donnée autre que le nom de la personne à contacter au besoin et le nom de l'organisation participante ne sera colligée aux fins de cette consultation. En aucun temps, les citations ou extraits reproduits ne pourront être associés à une organisation répondante. Les données recueillies seront conservées dans des répertoires électroniques dont l'accès sera limité à l'équipe du Conseil associée à ces travaux.

☐ Nous confirmons par la présente notre participation avisée et volontaire à cette consultation et confirmons notre consentement aux modalités présentées.

Signataire : _____ **Date :** _____

1 Les études consacrées à l'assurance de la qualité et à l'amélioration de la qualité, les activités d'évaluation de programmes et les évaluations de rendement, ou encore les examens habituellement administrés à des personnes dans le contexte de programmes d'enseignement, s'ils servent exclusivement à des fins d'évaluation, de gestion ou d'amélioration, ne constituent pas de la recherche au sens de la Politique et ne relèvent donc pas de la compétence des CER.

1 Les principaux effets de la crise sanitaire

Cette première section permet aux organisations consultées de préciser les enjeux soulevés par la crise, les obstacles rencontrés ainsi que les occasions de progresser qui se sont présentées depuis le début de la pandémie. Les personnes participantes sont invitées à nous faire part des conditions et des facteurs qui ont facilité l'adaptation (ou nui à l'adaptation) des acteurs, des membres et des personnes qu'elles représentent. Nous vous invitons également à mentionner les forces que la pandémie a mises en valeur dans votre organisation ainsi que les faiblesses qu'elle a exacerbées.

Dans le contexte de la pandémie, les mesures d'urgence mises en place par le gouvernement du Québec ont forcé les établissements d'enseignement de tous les ordres à recourir à l'enseignement en mode « non présentiel » (Note 1) — et parfois en mode hybride avec une composante en mode « non présentiel » — à un moment ou un autre, et ce, de façon généralisée. Ce qui devait être temporaire au printemps 2020 s'est prolongé à l'automne 2020 et déjà, fin septembre, plusieurs établissements annonçaient une prolongation de ce mode d'enseignement à l'hiver 2021. Ce changement a une incidence majeure sur la tâche des enseignantes et des enseignants représentés par la FNEEQ et la CSN. Or, la majorité des conventions collectives sont muettes sur de telles transformations expéditives et les ressources octroyées par le gouvernement aux établissements sont insuffisantes pour soutenir nos membres, qui subissent un alourdissement considérable de leur tâche. Adaptation à toute vitesse des cours, difficile encadrement à distance des étudiantes et des étudiants, taille élevée des groupe-cours, évaluations complètement révisées : en vérité, toutes les dimensions de la profession enseignante nécessitent, dans ce contexte, un temps accru (Note 2). À titre d'exemple, la convention collective des cégeps ne prévoit pas de nombre maximal d'étudiant es par groupe, celui-ci étant « naturellement » régulé pas la taille physique des locaux. L'absence de ces limites physiques a fait en sorte que, dans plusieurs cas, la taille des groupes en mode non présentiel s'est révélée la même qu'en présence, parfois même supérieure. Cela, alors que le mode non présentiel devrait supposer un plus petit nombre d'étudiant es par groupe pour en assurer l'encadrement adéquat. Impossible, par exemple, de voir quarante étudiant es en même temps pendant que l'on s'adresse à eux et, donc, impossible de juger de leur niveau de compréhension par une analyse rapide de leur expression non verbale comme on le fait facilement en présence. Le caractère imposé du mode non présentiel s'est bien souvent fait au détriment de considérations pédagogiques et sans consultation des enseignantes et des enseignants.

Il est important de souligner que parmi les obstacles structurels rencontrés figure celui du manque de ressources avant la pandémie. Les différents réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur se sont trouvés fragilisés par plusieurs années de compressions budgétaires et de mesures d'austérité. Notons, par exemple, la taille très élevée de certains groupes qui « compense » des groupes plus petits dans des cohortes moins fréquentées, donc moins financées.

La pandémie a aussi mis en lumière les inégalités sociales en éducation. Les établissements d'enseignement privé ont, par exemple, pu s'adapter à l'enseignement en mode non présentiel plus rapidement que le réseau public en raison de l'accès privilégié de leurs élèves aux outils et ressources informatiques. On peut également considérer que, dans l'ensemble, les familles démunies n'ont pas eu accès aux outils technologiques aussi rapidement que les ménages plus aisés. L'accès à Internet soulève également des enjeux d'iniquité : il n'est pas le même selon le niveau socioéconomique familial ou géographique, l'accès à Internet haute vitesse étant limité dans plusieurs régions.

Alors que les enseignantes et les enseignants ont dû se tourner vers l'enseignement en mode non présentiel, on doit noter que plusieurs d'entre eux sont aussi des parents qui avaient la garde de jeunes enfants et devaient composer avec cette réalité difficile. De plus, plusieurs enseignant es devaient partager espace et bande passante avec des jeunes devant eux-mêmes suivre des cours en ligne, ou une conjointe ou un conjoint aussi en situation de télétravail. À la surcharge de travail causée par l'adaptation des cours à distance se sont ajoutées les obligations familiales alors que les enseignant-es/parents ont dû, pendant des mois, superviser « l'école à la maison » de leurs enfants. Il a conséquemment été difficile de donner une prestation de travail équivalente à l'enseignement en présence dans ce contexte. Cela, sans compter le nombre de jours ou de semaines où des parents ont dû garder des enfants à la maison

2 Les pratiques et les changements organisationnels

Le Conseil souhaite connaître les moyens mis en œuvre par votre organisation pour faire face aux contraintes imposées par les mesures sanitaires et les directives gouvernementales. Par exemple, quels sont les pratiques innovantes et les bons coups mis de l'avant par les personnes qui travaillent au sein de votre organisation? Dans quelle mesure ces pratiques ont-elles permis de répondre aux besoins exprimés par vos membres et vos clientèles en lien avec votre mission? Quels modifications ou changements dans vos activités sont susceptibles de pérennisation ? En quoi le contexte représente-t-il une occasion de bonifier les pratiques et activités de votre organisation?

Le recours massif aux technologies a permis de mettre en place l'enseignement en mode non présentiel ». Celui-ci est à distinguer de l'enseignement à distance, comme nous l'avons précédemment souligné. Le premier constitue un enseignement que l'on pourrait qualifier de « palliatif », implanté de façon urgente afin de répondre à une situation exceptionnelle et ne reposant pas sur les réflexions pédagogiques préalables au véritable enseignement à distance.

Avant la pandémie, les pressions pour un passage au téléenseignement s'accroissaient déjà et la FNEEQ s'est dotée en mai 2019 d'une plateforme de revendications (Note 3) à cet égard. Il est clair qu'après la pandémie, la pression deviendra très forte. La crise sanitaire a fourni à certains une occasion inespérée de chercher à accélérer la transformation déjà amorcée de la pratique enseignante, mais sans concertation, sans balises ni stratégies nationales et, surtout, sans filet de sécurité pour les conditions de travail des enseignantes et des enseignants. Pour plusieurs directions d'établissement, particulièrement dans les secteurs privé et universitaire, l'enseignement en mode non présentiel imposé partiellement par la Santé publique représente une occasion inespérée d'accélérer la conversion des cours vers une formation à distance (FAD) structurée et permanente, notamment avec l'objectif d'en réduire les coûts et de s'accaparer des parts du « marché » des étudiant es internationaux. La déterritorialisation de la formation ouvrant la porte à des débouchés strictement mercantiles, on peut imaginer que ce ne sera certainement pas sans conséquence sur l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants et sur la survie des établissements en région. De nombreuses questions éthiques semblent également avoir été négligées, comme en témoignent les troublants articles de journaux faisant état de cours en ligne offerts par des personnes décédées. La FNEEQ-CSN craint que les investissements massifs dans les différentes plateformes d'enseignement en ligne alimentent une tendance déjà présente à recourir de façon importante à l'enseignement à distance. Nous craignons à cet égard que ce phénomène alimente la concurrence entre les établissements. Ainsi, il est possible que les plus gros établissements, généralement situés dans les grands centres, soient plus outillés pour s'accaparer la plus grande part de la formation à distance, imposent une offre démesurée et ainsi affectent durement les plus petits établissements en région. Le développement de l'enseignement à distance doit être effectué de façon encadrée et en concertation avec tous les acteurs et toutes les actrices concernées. La pertinence de l'enseignement à distance ne peut se faire sans une réflexion plus large sur le rôle des institutions d'enseignement supérieur dans le développement complet des étudiant es en tant que milieux de vie : la détresse psychologique vécue par une majorité d'étudiant es depuis mars témoigne à ce titre de l'importance des cours en présence pour le rapport maître-élève et pour la socialisation plus large. De plus, les institutions d'enseignement jouent un rôle crucial dans toutes les régions du Québec dont ils sont des pôles incontournables du développement social, culturel et économique concernés.

L'autonomie professionnelle et la liberté académique reposent à la fois sur une pratique individuelle et sur une pratique collective. Les conditions d'exercice doivent donc permettre de maintenir l'un et l'autre. Ce à quoi nous avons assisté depuis le début de la pandémie malmène les deux. En accordant une place prépondérante aux technologies de l'information et de la communication (TIC), l'enseignement en mode non présentiel tel qu'on l'a connu depuis le printemps a forcé la transformation des pratiques individuelles et collectives, les restreignant aux technologies disponibles sans réserver un espace pour la réflexion ou pour l'analyse. Il serait pourtant possible d'intégrer les nouvelles TIC à l'offre de cours pour les rendre plus accessibles sans que cela affecte l'autonomie du corps professoral. Toutefois, cela demande du temps, des moyens et de la concertation, ce qui nous a cruellement fait défaut depuis le

3 La gouvernance en contexte de crise

Cette section vous permet de suggérer des pistes de solutions découlant de votre expérience des derniers mois par rapport aux rôles et au partage des responsabilités entre les différents acteurs du système éducatif en contexte de gestion crise. Quel mode de gouvernance serait envisageable pour l'avenir ou pourrait être plus efficace dans une telle situation? En termes de communication, de collaboration et de concertation **entre les différentes instances décisionnelles gouvernementales, les différentes associations et organisations syndicales, les gestionnaires du milieu de l'éducation, les équipes-école le personnel éducatif, les familles, les apprenantes et les apprenants et la collectivité**, qu'est-ce qui aurait pu être fait autrement, de quelle façon?

La FNEEQ-CSN a été parmi les premières organisations à demander que le ministère mette rapidement en place des rencontres de concertation avec les différents partenaires du milieu de l'éducation et de l'enseignement supérieur. L'accès au cabinet du ministre et aux sous-ministres a également été facilité durant la pandémie. Nous déplorons toutefois que le format de ces rencontres laissait peu de place à de véritables échanges. Ou bien elles étaient réservées à la transmission d'informations, ou bien le temps de parole accordé aux intervenant es était minime.

Nous déplorons également le peu de rencontres organisées par la ministre de l'Enseignement supérieur à la suite de sa nomination. Cette situation a contribué à marginaliser l'enseignement supérieur dans l'espace public.
La crise a également révélé la diversité des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Les échanges avec les organisations patronales sur les impacts locaux ont été plus fructueux au sein des réseaux publics des cégeps et de l'éducation. Les applications locales ont été plus uniformes, tandis que le milieu universitaire a offert une résistance à la cohésion et à l'uniformisation des pratiques.

Dans les établissements d'enseignement privé et les universités, on constate plutôt des situations inégales d'un endroit à l'autre dans l'application des consignes ministérielles. Nous avons dû solliciter de la part du cabinet des ministres des interventions spécifiques auprès de certaines directions afin de les amener à se conformer à des directives ministérielles clairement énoncées. En ce qui a trait aux universités, bien que nous soutenions l'autonomie de ces institutions, nous devons dénoncer le peu d'attention accordée aux personnes chargées de cours, qui donnent pourtant plus de 50 % des cours de premier cycle.

La pandémie a imposé aux établissements de tenir les instances décisionnelles à distance, notamment les réunions de leur conseil d'administration, permettant à plus de personnes d'y prendre part. Nous estimons que cette pratique devrait être pérennisée afin de donner un véritable caractère public à ces réunions et de les rendre accessibles à l'ensemble de la population universitaire et québécoise.

Certaines directions d'établissement ont par ailleurs cherché à accroître leur pouvoir dans le contexte de l'urgence sanitaire au détriment des positions légitimes exprimées par leur communauté. On peut notamment dénoncer la direction de l'UQAM, qui a demandé à son conseil d'administration d'invalider certaines décisions de sa commission des études.

Nous estimons également que, dès le début de la pandémie, tous les travaux entourant les révisions de programme auraient dû être suspendus (ou faire l'objet d'une priorisation) et les échéances repoussées, afin de tenir compte de la situation des enseignantes et enseignants qui ne pouvaient à la fois adapter leur enseignement et participer activement au même rythme aux révisions de certains programmes. Dans le contexte, nous jugeons les échéances retenues peu respectueuses des enseignantes et enseignants. Ceux-ci auraient pu s'exprimer afin de déterminer leurs besoins en cette matière.

4 Enjeux spécifiques

Cette section vise à recueillir vos préoccupations sur les autres réalités, situations particulières, appréhensions, problèmes, réussites, et enjeux spécifiques à votre organisation, vos membres et vos clientèles dont vous voudriez nous faire part. Ces éléments peuvent être liés aux environnements d'apprentissage, aux services éducatifs et complémentaires, à des défis d'ordre logistique, à des réflexions, des questions fondamentales, des propositions ou encore à des enjeux sociaux ainsi qu'à tout autre aspect que vous jugez significatif. Par exemple, quelles sont les demandes de vos membres et de vos clientèles, quels sont les besoins, les doléances et les satisfactions qu'ils expriment par rapport aux événements vécus et pour la suite des choses? À l'égard des enjeux que vous avez déterminés, qu'auriez-vous à suggérer afin que le système éducatif soit mieux préparé dans le cas d'autres situations d'urgence?

Le premier enjeu à souligner pour le futur est le danger d'un retour hâtif à l'équilibre budgétaire qui impliquerait une application de politiques de compressions des dépenses. Les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ont déjà été fragilisés par 40 ans de politiques néolibérales et, surtout, par les mesures d'austérité appliquées par le précédent gouvernement.

Les impacts de la pandémie sur la santé psychologique des enseignantes, des enseignants, des élèves, des étudiantes et des étudiants nous préoccupent grandement. Les moyens doivent être mis en place afin de les soutenir maintenant et dans les prochaines années.

À cet égard, la motivation des élèves, des étudiantes et des étudiants constitue un enjeu qui nous préoccupe grandement. Les taux d'abandon, particulièrement dans les cégeps, sont à surveiller.

Nous nous interrogeons aussi sur les lacunes potentielles de certains étudiants et étudiantes compte tenu des changements au calendrier scolaire, des absences liées à la COVID et de la difficulté de s'assurer de la validité de certaines évaluations faites en non présentiel. Il faudra prévoir des mesures pour soutenir convenablement les étudiant es après la pandémie pour en assurer la qualification en bonne et due forme.

Nous nous interrogeons également quant aux conséquences sur la réussite de la levée de certains prérequis pour le futur, particulièrement dans le cas des élèves, étudiantes et étudiants qui effectuent une transition (du primaire au secondaire, du secondaire au cégep, du cégep à l'université). Cette situation a un impact sur les contenus qui peuvent être enseignés. On peut ajouter la question de la cote R et de l'admission à l'université : l'annulation des épreuves ministérielles en 2020 ainsi qu'en 2021 et le calcul lacunaire de la cote R dans les cégeps en contexte de pandémie créent des iniquités qui risquent de biaiser l'évaluation des dossiers et d'accentuer la compétition entre les établissements.

5 Synthèse

En dernier lieu, nous vous invitons à rédiger un court résumé de votre participation à la consultation en indiquant, le cas échéant, les éléments clés ou les messages principaux à retenir.

En conclusion, il faut tout d'abord retenir que la pandémie du coronavirus survient au moment où les services publics en général, et l'éducation et l'enseignement supérieur en particulier, sont fragilisés par une quarantaine d'années d'application de politiques néolibérales, de la nouvelle gestion publique et plus récemment par des politiques d'austérité budgétaire. La pandémie a également révélé que les individus ne sont pas touchés également et que les familles démunies ont été plus affectées que les mieux nantis. Les inégalités économiques et sociales présentes avant la pandémie, affectant la santé et l'éducation, ont accentué les difficultés vécues dans le cadre de la crise sanitaire.

Retenons également que c'est principalement grâce à l'autonomie professionnelle que les enseignantes et enseignants ont pu s'adapter au contexte et aux consignes ministérielles et patronales données à la dernière minute, floues, parfois contradictoires et en constant changement.

L'enseignement en mode « non-présentiel » est donc à distinguer de l'enseignement à distance. Le premier constitue un enseignement que l'on pourrait qualifier de « palliatif », implanté de façon urgente afin de répondre à une situation exceptionnelle et ne reposant pas sur les réflexions pédagogiques préalables au deuxième. Les investissements en matière technologique ont été conséquents, mais il ne faudrait pas considérer leur généralisation. Nous craignons à cet égard que la concurrence entre les établissements ne s'accentue. L'enseignement en personne nous semble toujours à privilégier.

S'il y a eu plusieurs rencontres avec les ministères, nous déplorons toutefois que le format de ces rencontres laissait peu de place à de véritables échanges. Ou bien elles étaient réservées à la transmission d'information, ou bien le temps de parole accordé était minime à plusieurs occasions.

On peut aussi constater que les ministères, réseaux et établissements ont cherché à fonctionner comme si la pandémie n'existait pas, accroissant ainsi la charge de travail des enseignantes et des enseignants qui devaient pourtant consacrer, dans un contexte difficile, toutes leurs énergies à l'adaptation accélérée de leur pédagogie.

Il est indéniable que toutes les parties prenantes du système d'éducation devront s'adapter encore dans les prochaines années, notamment afin de compenser les lacunes des élèves, étudiantes et étudiants et de les motiver à poursuivre leurs études tout en protégeant leur santé psychologique. Afin d'y arriver, un financement accru des services publics en général et de l'éducation et de l'enseignement supérieur en particulier est nécessaire.

Merci de nous retourner le formulaire complété d'ici le **3 février 2021** à : consultationCSE@cse.gouv.qc.ca

Pour tout complément d'information concernant cette consultation, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : consultationCSE@cse.gouv.qc.ca